



COMITÉS DU SPUL
DESCRIPTIONS DES POSTES



Syndicat des professeurs
et professeurs
de l'Université Laval

Poste de président(e) – Comité exécutif 2

Poste de vice-président(e) – Comité exécutif..... 3

Poste de secrétaire – Comité exécutif 4

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de président(e) – Comité exécutif

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Président(e)	1	8 avril 2025	31 mai 2026	14 mois

DESCRIPTION DU POSTE

Avec le soutien du comité exécutif, du conseil syndical et de l'assemblée générale, dans le respect des statuts et pour le bien du SPUL, la présidente ou le président du Syndicat :

- Voit au bon fonctionnement du syndicat en collaboration avec la direction administrative du SPUL;
- Voit, avec les autres membres du comité exécutif, à remplir le rôle du comité exécutif tel que défini à l'article 6.7 des statuts du SPUL, notamment à exécuter les décisions de l'assemblée générale et du conseil syndical, et à leur rendre compte;
- Est responsable des communications et de l'information diffusées aux membres du SPUL;
- Est la ou le porte-parole officiel(le) du SPUL lors des rencontres avec la Haute direction ou avec les médias;
- Signe les griefs collectifs du SPUL;
- Signe et approuve la plupart des communications générales écrites du SPUL, outre celles des comités;
- Participe aux rencontres régulières du comité exécutif, qui ont habituellement lieu tous les mercredis;
- Participe aux réunions du conseil syndical et aux assemblées générales;
- S'assure de la représentation du SPUL auprès d'organismes externes et internes, notamment aux Conseils fédéraux de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et aux Assemblées du Conseil de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU).

LIBÉRATION ET COMPENSATION

La personne qui occupe le poste de président(e) du comité exécutif bénéficie d'une libération annuelle de 100 %. Selon la politique en vigueur, le ou la président(e) reçoit huit unités de compensation par année.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de vice-président(e) – Comité exécutif

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Vice-président(e)	2 ou 3	8 avril 2025	31 mai 2026	14 mois

DESCRIPTION DU POSTE

La vice-présidente ou le vice-président du Syndicat :

- Assiste la présidente ou le président dans ses fonctions et la ou le remplace au besoin;
- Voit, avec les autres membres du comité exécutif, à remplir le rôle du comité exécutif tel que défini à l'article 6.7 des statuts du SPUL, notamment à exécuter les décisions de l'assemblée générale et du conseil syndical, et à leur rendre compte;
- Assure, au besoin, la présidence des assemblées du conseil syndical;
- Siège à un ou plusieurs comités du SPUL à titre de représentant(e) de la présidence et en rend compte au comité exécutif;
- Réalise divers mandats à la demande du comité exécutif en s'investissant en fonction de ses intérêts et compétences;
- Participe aux rencontres hebdomadaires du comité exécutif, qui ont habituellement lieu tous les mercredis;
- Participe à la production de différents types de communication;
- Participe aux réunions du conseil syndical et aux assemblées générales.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

La personne qui occupe le poste de vice-président(e) du comité exécutif bénéficie d'une libération annuelle variant entre 50 et 100 %. Cette libération est déterminée selon les besoins du syndicat et la disponibilité du ou de la vice-président(e). Selon la politique en vigueur, le ou la vice-président(e) reçoit six unités de compensation par année si la libération est de 100 %.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de secrétaire – Comité exécutif

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Secrétaire	1	8 avril 2025	31 mai 2026	14 mois

DESCRIPTION DU POSTE

La ou le secrétaire du Syndicat :

- Rédige l'ordre du jour et le procès-verbal des assemblées générales, des conseils syndicaux et des réunions du comité exécutif;
- Assure le suivi du calendrier des élections pertinentes à chacun des comités du SPUL;
- Fait le suivi des élections des délégué(e)s ou délégué(e)s suppléant(e)s des sections syndicales;
- Voit, avec les autres membres du comité exécutif, à remplir le rôle du comité exécutif tel que défini à l'article 6.7 des statuts du SPUL, notamment à exécuter les décisions de l'assemblée générale et du conseil syndical, et à leur rendre compte;
- Siège à un ou plusieurs comités du SPUL à titre de représentant(e) de la présidence et en rend compte au comité exécutif;
- Réalise divers mandats à la demande du comité exécutif en s'investissant en fonction de ses intérêts et compétences;
- Participe aux rencontres hebdomadaires du comité exécutif, qui ont habituellement lieu tous les mercredis;
- Participe à la production de différents types de communication;
- Participe aux réunions du conseil syndical et aux assemblées générales.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

La personne qui occupe le poste de secrétaire du comité exécutif bénéficie d'une libération annuelle de 100 %. Selon la politique en vigueur, le ou la secrétaire reçoit six unités de compensation par année.